



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Espace sans tabac

Ici, on joue.

On apprend. On respire.

PAS DE PLACE POUR LA FUMÉE.

À partir du 1^{er} juillet 2025, il est interdit de fumer :

- dans les parcs et jardins publics
- sur les plages
- aux abords des écoles et crèches
- espaces ouverts tels que stades, bibliothèques, piscine, installations sportives...

Pourquoi ces espaces sont sans tabac ?

- Dénormaliser le tabac dans les lieux du quotidien
- Protéger les enfants et les non-fumeurs de la fumée
- Réduire l'attractivité sociale du tabac, notamment chez les jeunes
- Préserver l'environnement : un mégot peut polluer jusqu'à 500 L d'eau



**Une nouvelle signalétique
vous guide dans l'espace public.**

Ensemble, créons des lieux plus sains pour toutes et tous.

Pour en savoir plus sur les espaces sans tabac, rendez-vous sur sante.gouv.fr.

Besoin d'aide pour arrêter de fumer ? Ça se passe sur TABAC-INFO-SERVICE.FR ou au **3989**